

## PROCES VERBAL CONSEIL DE FACULTE DU 09 MARS 2020

	Présent-e	Représenté-e (procuration)	Absent-e Excusé-e
<b><u>Personnalités extérieures</u></b>			
M. Bruno CATHALA, Premier président de la Cour d'appel de Douai ou sa représentante, Mme Isabelle LE BOUTOILLER-OPSAHL			
Mme Evelyne MERCHEZ, représentante de syndicats		Annie BOTTIAU	
M. Antony GAUTIER, représentant du Conseil municipal de Lille			
M. Nicolas LEBAS, vice-président, représentant du Conseil régional			
M. Patrick DELAHAY, Président du Centre de Formation Professionnelle des Avocats ou son représentant			
M. Salvatore DEIANA, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie			
M. Charles-Edouard MINET, représentant du Président de la Cour administrative d'appel de Douai	x		
Madame Cécile PARENT-NUTTE, Directrice de l'Institut Régional d'Administration de Lille			
<b><u>Enseignant-e-s collègue A</u></b>			
M. Christian BEN LAKHDAR			x
M. Vincent CATTOIR-JONVILLE			x
Mme Sandrine CHASSAGNARD		Aymeric POTTEAU	
M. Jean-Gabriel CONTAMIN	x		
Mme Anne-Cécile DOUILLET	x		
Mme Christine LE CLAINCHE			x
M. Aymeric POTTEAU	x		
M. Denis VOINOT		Aymeric POTTEAU	
<b><u>Enseignant-e-s collègue B</u></b>			
M. Thomas ALAM	x		
Mme Annick BERTRAND-MELHEM		Annie BOTTIAU	
Mme Annie BOTTIAU	x		
M. Vincent DUPONT			x
M. Olivier FARDOUX			x
Mme Frédérique LE DOUJET-THOMAS	x		
M. Barnaby PELL			x
M. Gilles TOULEMONDE	x		

<b>Collège AITOS</b>			
Mme Christelle CATELAIN	x		
M. Jean-Christophe DERIAU	x		
Mme Violaine SANDER	x		
M. Younès HADDADI	x		
<b>Collège usagers</b>			
Mme Gersende COIFFARD	x		
M. Christopher LESAGE		M. Christian MALENGELE	
Mme Elise SPICHT	x		
M. Jean RICAUX	x		
Mme Clémence MAHIEU	x		
M. Christian MALENGELE	x		
Mme Julie GUEDON	x		
M. Aliocha JOUSSELIN	x		
Mme Amina RHANIM	x		
M. Jules DE FORAS	x		
Mme Claire CATHELAIN		M. Victor MYOTTE- DUQUET	
M. Tomas KEBBATI	x		
<b>Membre avec voix consultative</b>			
Un représentant de l'Institut de Criminologie			
M. Bernard BOSSU, co-directeur de l'Institut des Sciences du Travail			
M. Louis de CARBONNIERES, directeur de l'Institut d'Etudes Judiciaires			
Mme Johanne SAISON, directrice de l'Ecole doctorale des sciences juridiques, politiques et de gestion			
M. Tony DELETTREZ, responsable du service de scolarité	x		
M. Jean-Charles LOUCHE, chef des services administratifs	x		
M. Jean-Jacques MARTEL, co-directeur de l'ICEU - ICH			
Le directeur de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale			
M. Jean-Philippe TRICOIT, co-directeur de l'Institut des Sciences du Travail			

### **Approbation du budget rectificatif n°1**

OUI : 33
NON : 0
BLANC : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Le budget rectificatif n°1 est approuvé par le Conseil de Faculté

**Approbation des principes d'actualisation des maquettes conformément aux préconisations faites lors de la réunion consacrée au dialogue de formation**

OUI : 25
NON : 5
BLANC : 3
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Les principes d'actualisation des maquettes conformément aux préconisations faites lors de la réunion consacrée au dialogue de formation sont approuvés par le Conseil de Faculté

**Avis sur la limitation à 4 du nombre de dossiers de candidature par étudiant en Master 1 et en Master 2 (4 pour le M1 et 4 pour le M2)**

OUI : 24
NON : 10
BLANC : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

La limitation à 4 du nombre de dossiers de candidature par étudiant en Master 1 et en Master 2 est approuvée par le Conseil de Faculté

**Approbation d'une motion concernant la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR)**

OUI : 33
NON : 0

BLANC : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1

La motion concernant la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR) est approuvée par le Conseil de Faculté

**Motion sur le projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche adoptée par le Conseil de Faculté de la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Lille – 09/03/2020**

Dans le contexte actuel de préparation de la LPPR et en l'absence de réponses aux nombreuses questions soulevées par ce texte, le Conseil de Faculté de la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Lille, réuni le 09/03/2020, tient à faire part de ses plus vives inquiétudes. Il s'opposera à toute remise en cause des libertés universitaires en matière de recherche (financement d'une recherche exclusivement ou principalement par projets et soumise aux choix étatiques ou à des intérêts purement privés).

Il trouve particulièrement préoccupantes les perspectives évoquées dans plusieurs rapports et attend des garanties claires de l'exclusion du projet de loi des points suivants :

- la suppression de la procédure de qualification par le CNU, pourtant garante de l'objectivité des recrutements ;
- l'affaiblissement de l'évaluation par les pair.e.s ;
- la suppression de la clause d'accord des intéressé.e.s pour la modulation des services, déjà massivement rejetée en 2009 à l'occasion de la LRU ;
- la suppression de la référence aux 192 heures d'enseignement, ce qui poserait d'importants problèmes tant d'un point de vue de la charge de travail que de l'indépendance à l'égard des instances qui détermineront le volume des services (en ECTS ?) ;
- la création de nouveaux contrats de travail dérogatoires aux dispositions statutaires, et source d'une précarisation dangereuse dans une logique essentiellement managériale, tant pour les enseignants-chercheurs que pour les IATSS.

À l'inverse, il soutiendra :

- une hausse du financement pérenne de la recherche, notamment grâce à une réorientation du crédit impôt-recherche et des fonds de l'ANR ;
- une augmentation des postes de maître de conférences, professeur.e.s et IATSS afin de faire reculer la précarité qui pénalise l'ensemble des personnels des Universités et des étudiants.
- une limitation des contrats à durée déterminée à des missions temporaires, ou permettant le soutien de la jeune recherche, afin de débiter et poursuivre sereinement les travaux de thèse, puis de présenter les concours de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- une valorisation des carrières des enseignant.e.s, des enseignant.e.s-chercheur.e.s et des IATSS pour les mettre au niveau des États soutenant réellement l'enseignement supérieur universitaire ;
- et plus généralement toute mesure visant à conforter un service public de qualité auquel il proclame son attachement.

**Avis sur le principe que la salle E0.11 soit concédée aux étudiants  
demandeurs jusqu'à l'ouverture du tiers-lieu**

OUI : 10

NON : 17

BLANC : 1

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Le principe que la salle E0.11 soit concédée aux étudiants demandeurs est rejeté par le Conseil de  
Faculté

Professeur Jean-Gabriel CONTAMIN

Doyen de la Faculté

**ORIGINAL SIGNE**